

<http://www.crifrance.com/actualites/islamophobie-deux-salaries>



Islamophobie : deux salariés condamnés, une victoire du CFCM

- Actualités -

Publication date: mardi 20 mai 2014

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits
réservés

Le Conseil français du culte musulman (CFCM) a obtenu gain de cause dans une affaire d'islamophobie. Les deux salariés de la société de transports Tango, à Nîmes, contre qui l'instance avait déposé plainte en juin 2013 pour « diffamation et provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale » ont été condamnés, lundi 19 mai, par le tribunal correctionnel de Nîmes, a-t-on appris en ce début de semaine.

Les deux hommes avaient publié sur leur page Facebook des images et une vidéo à caractère islamophobe. Une des photos incriminées mettait en scène un porc sur un musulman dans une position sexuelle tandis que la vidéo tournée depuis l'intérieur d'un bus montrait des jeunes d'origine maghrébine et des femmes voilées à un arrêt tués par un missile.